



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA REVISION ALLEGÉE N°1 DU PLU DE NEMOURS

En exécution de l'arrêté AG2024-31 de Madame le Maire de Nemours, en date du 05/12/2024, a prescrit une enquête publique portant sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nemours, qui aura lieu pendant trente-deux jours consécutifs :

**Du lundi 20 janvier 2025 à 09h00 au vendredi 21 février 2025 à 17h00.**

Afin de conduire cette enquête, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun a désigné Monsieur Christian HANNEZO en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** de la révision allégée du PLU est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : [www.nemours.fr](http://www.nemours.fr) ;
- en **version papier** au siège de la commune de Nemours, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, 39 Rue du Docteur Chopy à Nemours, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, ainsi que le samedi de 8h30 à 12h00.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur **un poste informatique mis à disposition du public, au siège de la commune de Nemours** à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme : 01.64.78.40.07 et à l'adresse mail : [urbanisme@ville-nemours.fr](mailto:urbanisme@ville-nemours.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège de la commune de Nemours ;
- par **écrit et par oral, auprès du commissaire enquêteur** lors de ses permanences
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : [enquetes.publiques@ville-nemours.fr](mailto:enquetes.publiques@ville-nemours.fr).

Les observations et propositions du public transmises par voie électroniques seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville, 39 Rue du Docteur Chopy à Nemours, pour recevoir leurs observations et propositions, lors des permanences suivantes :

- **le lundi 20 janvier 2025 de 09h00 à 12h00 ;**
- **le mercredi 05 février 2025 de 14h00 à 17h00 ;**
- **le samedi 15 février 2025 de 09h00 à 12h00 ;**
- **le vendredi 21 février 2025 de 14h00 à 17h00.**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Mairie de Nemours, 39 rue du Dr Chopy, 77140 NEMOURS.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Nemours, ainsi qu'à la Préfecture de Seine-et-Marne, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à date de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an sur le site internet de la commune : [www.nemours.fr](http://www.nemours.fr).

A l'issue de l'enquête publique, il pourra être décidé l'approbation ou le refus de la révision allégée n°1 du PLU de Nemours. Cette décision sera formalisée par une délibération du Conseil municipal.

Pour consulter l'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** de la révision allégée du PLU sur le site internet de la ville de Nemours, vous pouvez scanner les QR codes ci-dessous :

**Jusqu'au 16 janvier 2025**



*En raison du lancement du nouveau site internet  
de la ville de Nemours, nouveau QR Code :*  
**À partir du 16 janvier 2025**

